

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUES ET TRADITION ORALE

Mémoire présenté par

KOUASSI Kouakou

Sous la direction de

Monieur J.-R. FONTVIEILLE



17ème Promotion

1981

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUES ET TRADITION ORALE

Mémoire présenté par

KOUASSI Kouakou

Sous la direction de

Monsieur J.-R. FONTVIEILLE



17ème Promotion

1981

1981/17

**"La civilisation de l'homme est dans
les bibliothèques et les musées"**

J. ROSTAND

S O M M A I R E

INTRODUCTION	Page 1
I - TRADITION ORALE ET HISTOIRE	Page 4
- Présentation et caractéristiques de la tradition orale (d'après une interview accordé à "Fraternité Matin", quotidien ivoirien, par l'un des traditionalistes avertis, Hampathé Bah).	
- Quelques exemples d'initiation	
- Les écritures ont existé en Afrique !	
- Les langues africaines face à la vie moderne	
- L'Africain au XXème siècle	
II - ROLES DU FUTUR CONSERVATEUR AFRICAIN	Page 21
III - CONCEPTION DE LA MEDIATHEQUE AFRICAINE	Page 30
CONCLUSION	Page 40
BIBLIOGRAPHIE	Page 42

I N T R O D U C T I O N

=====

Bibliothèques : Collection de livres classés dans un certain ordre...
Salle ou édifice destinés à recevoir une collection.

Tradition orale : Tout ce que l'on sait ou fait par une transmission de génération en génération (Grand Larousse encyclopédique). Nous précisons pour notre part transmission par voie orale.

Certaines personnes qui trouveront une antinomie dans la formulation de notre sujet argueront le rapprochement de ce qui ne peut l'être, la comparaison des incomparables, la superposition de deux entités, de deux concepts opposés.

Traditionnalistes viscérales, elles raisonneront comme suit : "Les bibliothèques demeurent une conception occidentale de conservation de la pensée, de la culture. Puissants éléments de colonisation, le livre n'a plus de raison d'être choyé maintenant que nous sommes indépendants. Restons dignes de nos ancêtres, ne pervertissons pas notre culture déjà assez spoliée". Elles peuvent pousser plus loin leur erreur en concluant "de toutes les manières que mettrons-nous dans ces établissements qui soient nécessairement de notre cru, l'essentiel étant l'oralité ? H. BAH ne disait-il pas qu'un vieillard qui meurt en Afrique c'est une bibliothèque qui brûle ? Sa littérature, l'Africain l'a dans sa mémoire".

Raisonner de la sorte consiste à faire du sur-place culturel à proner le retour aux sources intégral, à faire le jeu de quelques Européens -heureusement en minorité- qui affirment que pour faute d'écriture, l'Afrique ne possède point d'histoire. En approfondissant disons "par conséquent le continent noir n'a rien à conserver"

Si l'Afrique n'a pas connu l'écriture à grande échelle au moment où elle rencontrait l'Europe, cela provient du fait que les conditions à son avènement n'avaient pas encore été réunies.

Il ne faut pas oublier que le livre a certes servi de moyen de colonisation. Mais d'autre part, ce fut un catalyseur du nationalisme naissant avant de devenir une formidable arme de lutte et de libération. Comment alors nier l'existence d'une littérature africaine. En suivant à la loupe les écrits d'auteurs africains (Camara Laye, Bivago Diop, Ahmadou Kourouma, Djibril Tam'sir, Mongo Béti, Ferdinand Oyono, etc...) on se rend compte que la spécificité de l'africain peut être transcrite donc conservée.

La pensée de Hampaté Bah expose en plus de l'esthétique de l'image, la catastrophe que représente la disparition d'un Ancien en Afrique. On n'aurait pas à regretter si l'on avait fixé ce qu'il possédait dans sa mémoire. Le problème de l'urgence de la conservation se trouve posé. Résolu, il aboutirait à démontrer la spécificité de l'Africain.

Indépendants, les pays africains eurent affaire à des questions d'extrême urgence. Aussi l'économie, l'agriculture sont-elles les enfants chéris des gouvernants. Est-ce une mauvaise pratique ou non ? Là n'est pas notre propos. Loin de faire le procès des dirigeants africains, nous tenons à démontrer que le développement d'un pays, c'est un tout. Il y a des urgences peut-être, mais il n'y a pas d'exclusivité.

Finie l'époque où chaque nation, chaque Etat se devait, du moins, croyait se suffire à elle-même ! La Chine s'ouvre au monde extérieur ; le Japon qui durant des siècles se contente de grandir, de grossir en vase clos s'est éveillé et émeut le monde entier. Nous restons convaincu que l'Afrique perd en voulant vivre intégralement selon sa tradition. Tous les peuples subissent des changements. Par le biais de l'histoire, par la colonisation, par les indépendances, par le système actuel des relations qui existent

entre les pays, il reste impossible de se développer en restant fermé sur soi. L'Amérique a profité du stade croissance de l'Europe. L'Islande n'a pas trouvé nécessaire de créer des réseaux ferroviaires, saute sur l'ère de l'aviation et de la navigation.

Pour revenir à notre sujet loin de vouloir copier textuellement le modèle européen, nous avons la modeste ambition de réfléchir à l'adaptation de la bibliothèque (concept européen) à la tradition orale (réalité africaine). A une époque où les procédés audio-visuels paraissent si pratiques, il va de soi qu'il faille profiter du moment où ces établissements se muent en médiathèques pour fixer à jamais l'essentiel contenu dans nos mémoires. Car n'oublions pas qu'au rendez-vous du donner et du recevoir nous avons à nous exprimer.

I - TRADITION ORALE ET HISTOIRE

=====

"Tanni tanoué n'ga lalafoué béouli issouâ adjoulioufoué benian béou béliègnon".

"C'est sur la corde tressée par nos ancêtres que l'on tresse la corde nouvelle".

Dans ce chapitre il ne nous est jamais venu à l'idée de faire une opposition entre la tradition orale et histoire en tant que connaissance du passé d'un peuple. De par notre formation de littéraire, il serait offusquant de vouloir se hasarder sur un terrain que nous ne maîtrisons pas.

Notre approche sera une sorte d'anthropologie culturelle africaine, c'est-à-dire l'étude différentielle des croyances et des institutions conçues comme fondement des structures sociales.

Aussi examinerons-nous à tour de rôle :

A - La présentation et les caractéristiques de la tradition orale d'après une interview accordé à "Fraternité matin", quotidien ivoirien par l'un des traditionnalistes avertis, Hampaté Bah.

B - Quelques exemples d'initiation.

C - Les écritures qui ont existé en Afrique.

D - Les langages africaines face à la vie moderne.

E - L'Africain du XXème siècle.

A - PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DE LA TRADITION ORALE.

Savoir et écriture. Le fait de n'avoir pas d'écriture, ne prive pas pour autant l'Afrique d'avoir un passé et une connaissance. Comme le disait un sage : "L'écriture est une chose et le savoir en est une autre. L'écriture est la photographie du savoir, mais elle n'est pas le savoir lui-même. Le savoir est une lumière qui est en l'homme. Il est l'héritage de tout ce que les anciens ont pu connaître et qu'ils ont transmis en germe, tout comme le baobab est contenu en puissance dans sa graine".

Conditions de développement de la culture orale. La connaissance héritée et transmise de bouche à oreille peut soit se développer, soit s'étioler. Elle se développe là où existent des centres d'initiation et des jeunes gens pour recevoir la formation. Elle se perd partout où l'initiation disparaît. (Les exemples d'initiation que nous exposons plus loin et les incidences de la vie moderne vérifient ces affirmations).

Fiabilité de la tradition orale. La tradition transmise oralement est si précise et si rigoureuse que l'on peut, avec des recoupements, reconstituer les grands événements des siècles passés dans les moindres détails, notamment la vie des grands empires ou des grands hommes qui ont illustré notre histoire. Une oeuvre comme "l'histoire de l'empire Peul du Macina au XVIIIème siècle" fut écrite à partir des diverses traditions orales. (A l'heure actuelle, en France, on interviewe les derniers rescapés de la première guerre mondiale afin que ce pan de l'histoire universelle ne sombre dans le néant. Une oeuvre, "Les Africains", éditée par Jeune Afrique en parle longuement. Dommage qu'à Lyon aucune bibliothèque n'en dispose).

Parole - Papier. Dans les civilisations orales, la parole engage l'homme, la parole est l'homme. D'où le respect profond des récits traditionnels légués par le passé, dont il est permis d'embellir la forme ou la tournure poétique, mais dont la trame

reste immuable à travers les siècles, véhiculée par une mémoire prodigieuse qui est caractéristique même des peuples à tradition orale. Dans la civilisation moderne, le papier s'est substitué à la parole. C'est lui qui engage l'homme. Mais peut-on dire en toute certitude, dans ces conditions, que la source écrite est plus digne de confiance que la source orale, constamment contrôlée par le milieu traditionnel ?

Contenu du savoir traditionnel. La connaissance africaine est immense, variée et concerne tous les aspects de la vie. "Le connaisseur" n'est jamais un "spécialiste". C'est un généraliste. Le même vieillard, aura des connaissances aussi bien en pharmacopée, en "science des terres" (propriétés agricoles ou médicinales des différentes sortes de terre), qu'en astronomie, en cosmogonie, en psychologie, etc... On peut parler là d'une "science de la vie", la vie étant conçue comme une unité où tout est relié, interdépendant et interagissant. Ces connaissances sont toujours concrètes et donnent lieu à des utilisations pratiques. L'étude de la terre, des eaux, de l'atmosphère et de tout ce qu'elles contiennent en tant que manifestations de la vie, constitue l'ensemble des connaissances humaines, légué par la tradition. Mais la plus grande de toutes les "histoires", la plus développée, la plus significative, c'est l'histoire de l'homme lui-même. C'est la connaissance de l'homme et l'application de cette connaissance qui fait de l'homme un "être supérieur" dans l'échelle des vivants. L'histoire de l'homme comprend, d'une part, les grands mythes de la création de l'homme et de son apparition sur terre, avec la signification de la place qu'il occupe au sein de l'univers; le rôle qu'il doit y jouer et sa relation aux forces de vie qui l'entourent et qui l'habitent ; elle comprend, d'autre part, l'histoire des grands ancêtres, les innombrables centres éducatifs, initiatiques, ou symboliques, et enfin, l'histoire tout court avec les grandes traditions royales, les chroniques historiques, les épopées, etc...("Dieu D'eau" l'oeuvre de Calame-Griaule recueillie oralement tout en exposant de façon nette et précise la cosmogonie Dogon, confirme cela).

La connaissance africaine est donc une connaissance globale

une connaissance vivante et c'est pourquoi les vieillards qui en sont les derniers dépositaires peuvent être comparés à de vastes bibliothèques dont les multiples rayons sont reliés entre eux par d'invisibles liens.

B - QUELQUES EXEMPLES D'INITIATION.

La tradition orale se développe là où existent des centres d'initiation et des jeunes gens pour recevoir la formation.

Centres d'initiation et jeunes gens, voilà les deux conditions maitresses pour le développement de la tradition orale que professent d'éminents spécialistes, minorité sociale privilégiée.

Le mythe du Bagre du Nord Ghanéen

"S'il y a parmi vous
un petit garçon
qui a l'idée
et va s'asseoir
pour écouter quelqu'un
dire le Bagre,
ce n'est pas pour manger
qu'il faut y aller.
Vous irez là-bas
et vous assoirez
et regarderez
et écouterez
Comment on fait
pour le réciter
Le Bagre est Un ;
et pourtant
la manière de le conter
varie.
Si vous entendez des gens
réciter le Bagre,
vous emprunterez
leurs manières

et un jour,
lorsque vous direz
le Bagre,
vous ferez comme eux.
Lorsque vous récitez,
vous les imitez.
Ainsi ferez,
puis saluerez
leurs aînés
et leurs lointains ancêtres.
Vous les saluerez
saluerez leurs gardiens,
saluerez leurs autels à la terre
puis récitez le Bagre.
Si vous quittez l'endroit
où l'on conte le Bagre,
alors vous irez
dehors
et prierez
sur l'autel de la terre
et vous en retournerez.
Ainsi vous découvrirez
que vous êtes capables
de parler" (1)

Cette version originale du Bagre expose succinctement les principes des textes sacrés : l'immutabilité (le Bagre est Un), la relative licence du conteur, du récitant (et pourtant la manière de le conter varie), le rituel (lorsque vous récitez - vous les imitez. - Ainsi ferez, - puis saluerez - leurs aînés - et leurs lointains ancêtres. - Vous les saluerez, - saluerez leurs gardiens -saluerez leurs autels à la terre - puis récitez le Bagre).

Comment peut-on parler de rite et d'immutabilité et oser penser à une quelconque licence ? Pour comprendre ces principes, il convient de se rapporter aux codes de la route : l'immutabilité sont les panneaux, le rite reste le respect des panneaux, la licence

(1) GOODY (Jack). - Mémoire et apprentissage dans les sociétés avec et sans écriture : la transmission du Bagre. In : "L'homme", janv.-mars 1977, XVII (1), p. 27-52.

les voies et moyens pour se rendre d'un bout à l'autre. En tradition orale, ce n'est pas forcément le plus court chemin qui est emprunté. C'est ce que Hampaté Bah appelle embellir la forme ou la tournure poétique. En un mot, l'important demeure le schéma préétabli. Il ne peut pas en être autrement quand les textes ont parfois des longueurs astronomiques. Le Bagre par exemple possède environ 12 000 "vers". Il ne faut pas aussi omettre que chaque initiation se solde par un examen très serré. Les recalés traînent durant toute leur vie sur la conscience, cette défection considérée comme un affront envers les ancêtres.

Mais comment arriver à remémorer ?

En Europe, il y a l'émetteur et le récepteur. En Afrique, la communication respecte une trilogie qui semblerait complexe, voire inutile pour un non averti. Dans un acte de la communication, le récitant parle à un premier destinataire qui ponctue le premier puis à son tour devient émetteur envers le chœur, l'auditoire. Ce détour paraît indispensable à la mémorisation.

Il est bien entendu que ce schéma peut se simplifier ou se compliquer. Dans le cas du Bagre, le récitant parle, les auditeurs écoutent, une ou plusieurs personnes répondent en répétant après lui ses propres paroles. Le chœur répète exactement ce que dit le récitant et il est exclu que ses propos soient mis en question car il détient l'autorité :

Vous irez là-bas
et vous assoirez
et regarderez
et écouterez
comment on fait
pour le réciter.

Dans ces cas, les structures de remémoration s'opposent à celles de l'analyse structurale, s'inscrivant dans un contexte d'autorité qui n'accepte aucune contestation, aucune interruption, l'initiation traditionnelle dispose de supports de reproduction qui,

tout en participant à l'évolution du rite, joue le rôle de fil conducteur, de leitmotiv, de réitération : ce sont les incidents et événements de grande ampleur, soit des récits consacrés, ponctués de formules toutes faites. "Il apparaît... que le support de la remémoration ne se situe ni au niveau des structures ni au niveau superficiel auquel opère le mémoire du mot à mot, ni au niveau des structures "profondes" que décèlent de nombreux mythologues et critiques littéraires. Il semble au contraire que le rôle important soit joué par la dimension narrative et par d'autres structures événementielles ; je considère la narrative comme un type spécial de structure événementielle, c'est-à-dire une suite d'événements rapportés ou imaginés et reliés entre eux par des acteurs communs" (1)

Est-ce reconnaître qu'en oralité la mémoire du mot à mot n'existe pas ?

Il s'agit ici des exercices de mémoires conscients et non d'opérations spécifiques tel renseigner quelqu'un sur le chemin à emprunter. En Afrique traditionnelle, l'accumulation d'éléments dans la mémoire fait partie de la vie quotidienne. Le garçonnet apprend à être homme en suivant son père au champ, à la chasse, à la pêche, sous l'arbre à palabre et en l'imitant ; la fillette fera de même de son côté. Aussi ne doit-on pas être surpris de la voir jouer à la mère avec un bois faisant office de bébé, construire un foyer pour cuisiner, suivre les femmes au marigot. De telles activités demeurent intentionnelles puisqu'elles visent un but fixé mais l'intention n'est pas de mémoriser. Que l'on ne nous taxe pas de nier l'existence de la mémoire. Nous reconnaissons que dans l'apprentissage des chansons, il faut l'intervention de la mémoire répétitive. Mais une fois de plus, nous annonçons que dans le processus de l'initiation, l'on n'insiste pas sur l'apprentissage répétitif. Les difficultés de transmission d'une copie exacte et l'inutilité de ce genre d'activité explique cela.

L'art du griot. En liaison étroite avec l'ordre social existant, l'art du griot est une acquisition directe dans le cadre des processus courants de communication et non de la pratique délibérée des capacités de mémorisation. De toutes les façons,

(1) GOODY (Jack). - Mémoire et apprentissage dans les sociétés avec et sans écriture : la transmission du Bagre. In : "L'homme", janvier-mars 1977, p. 34.

la capacité de reproduire de longues énumérations de noms, de dresser par conséquent une généalogie et les rapports sociaux n'exige point la présence de la mémoire.

Dans la structure sociale, le griot tient du pitre et de l'historien.

- lors des pitreries, le griot joue une fonction cathartique, libéralisatrice. Dans les sociétés fortement hiérarchisées avec des tabous aux conséquences innommables, l'homme refoule ses sentiments et ses émotions. Aussi lui est-il permis de dire ce que les nobles, du fait de leur statut social, n'osent exprimer. Le griot peut être très grossier en toute impunité. C'est le "fou" de la société à la manière des fous des anciens rois occidentaux.

"Lors du pèlerinage de Mansa Moussa en 1334, les informateurs d'Al Omari lui apprirent que les gens du Mali n'employaient presque jamais l'écriture dans l'administration. Les ordres du roi, les proclamations étaient transmis par voix humaines, selon une habitude plusieurs fois séculaire. Les hérauts, ici les griots, constituaient à cette époque, une véritable chancellerie. C'est eux qui par le travail de la mémoire détenaient la coutume, les traditions et les principes de gouvernements des rois..." (1)

Par cette citation de Camara Laye 'établit toute l'importance du griot dans une Afrique traditionnelle si hiérarchique. Joseph Ki Zerbo renchérit puisque pour lui (à juste titre) le fait frappant de la tradition est la caste des mémorialistes, ou griots, chargés de justifier le présent par le passé, en rattachant la dynastie actuelle aux ancêtres réels ou mythiques grâce à la magie du verbe. Ils étaient chargés de rattacher les vivants d'aujourd'hui aux vivants d'hier par une récitation rituelle sans faille". (2).

(1) CAMARA Laye. - Le Maître de la parole : Kouma la fôlô Kouma, p. 12

(2) J. KI-ZERBO. - Histoire de l'Afrique noire. p. 176.

Que retenir à la lumière de ces exemples ?

Comme partout ailleurs, au commencement était le verbe. En Afrique la cohésion même de la société repose sur la valeur et le respect de la parole. Outre sa valeur fondamentale, elle revêt un caractère sacré, lié à son origine divine et aux forces occultes déposées en elle par les mains des ancêtres. Tirant sa puissance créatrice et opératrice du sacré, la parole pour la tradition est en rapport avec le maintien ou avec la rupture de l'harmonie dans l'homme et dans le monde qui l'entoure. C'est pourquoi en Afrique traditionnelle, celui qui manque à sa parole, tue sa personne civile, religieuse et occulte. Il se coupe alors de la société.

Joseph Ki-Zerbo n'écrit-il pas à la page 17 de son "Histoire de l'Afrique noire" : "la tradition offre des garde-fous qui en garantissent parfois de l'intérieur l'authenticité et la pureté. C'est le cas de certaines listes dynastiques (Mossi, Ashanti, Dahomey, Rwanda) qui resserent par leur caractère figé et rigide et par le fait qu'elles sont confiées à des fonctionnaires spécieux très honorés mais responsables de leur vie de l'intégrité de ces documents récités régulièrement, parfois chaque matin, au cours d'une cérémonie spéciale depuis des siècles.

... Ce n'est pas une personne ou une famille seulement qui est garante, c'est toute la communauté qui en assure le bon aloi...
... S'il fallait récuser de tels témoignages, uniquement parce qu'ils semblent traduire la vérité officielle, que dire alors des récits des historiographes de Louis XIV, et des journaux parlés des radios nationales dans nombre d'états contemporains."

Pour terminer, nous reconnaissons que la tradition orale ne demeure pas irréprochable. Par exemple, l'absence de chronologie amène des enchainements bizarres entre les faits. Cela n'enlève rien à sa spécificité, à son charme. De même que tout phénomène porte en lui sa propre contradiction, la tradition orale par certains traits dominants s'est sabordée sans le percevoir. Sur ce point il y a l'avis des ethnologues occidentaux et celui des africanistes.

Selon les occidentaux, les sociétés traditionnelles sont soumises aux contraintes de la tradition fondée sur la répétition

et dénaturées dès l'instant où elles s'ouvrent à l'histoire. Ces sociétés se reproduisaient sans variations majeures parce que l'homme ne les utilise pas pour s'approprier totalement la nature et qu'il n'a pas pris conscience de sa capacité de le transformer.

La fixité au cours de longues périodes amène la société à ne pas produire, à plutôt se reproduire, l'individu à se régler sur la conformité. La mémoire collective orale ne s'étend guère, elle manque de profondeur, c'est une micro-histoire anecdotique. Au-delà c'est le règne du mythe d'où toute l'histoire est issue. Ainsi l'ordre des choses doit être conforme au projet des mythes donc statique. Par ailleurs, la primauté du groupe annule l'initiative individuelle et la soumission à la tradition est de rigueur.

En un mot les sociétés traditionnelles africaines seraient selon le terme de Lévi-Strauss, des sociétés froides soumises à un mode mécanique de fonctionnement par opposition aux sociétés dites chaudes où les différences entre castes et classes créent un dynamisme. Cette comparaison demeure légère, tant qu'on se refusera d'aller au fond de la civilisation traditionnelle. Comparaison n'est pas raison.

En effet, les africanistes nous apprennent qu'avant la colonisation apparut la notion d'état dans la société africaine Celle-là entraîne un type d'organisation, plus ouverte, à l'inégalité plus différenciée, assurant la suprématie légalisée d'un groupe dominant : citons l'Etat de Samoury.

L'histoire de l'Afrique noire est riche de péripéties car les états engendrés ont disparu mais ont laissé subsister des modèles de définition et d'organisation (qui ont fait des émules) dont on tient compte actuellement après la décolonisation.

Dans l'histoire africaine, il ne faut pas confondre les peuples auteurs d'empires comme celui du Soudan et les peuples vassaux soumis à leurs pressions : le Tchad moderne se comprend à partir de la constatation historique que des groupes ethniques émiétés par des entreprises dominatrices, s'y sont retrouvés pour

cohabiter selon la loi suivante : pour résoudre une contradiction il s'opère une entente des adversaires, pour reprendre leurs querelles après sa disparition. Certains peuples fuyant les conquérants de l'Islam, se sont réfugiés dans les hauts reliefs (Nord Cameroun).

Tous les peuples africains ont été affectés par l'histoire du continent mais il n'existe pas un canevas général pour tous. Il faut distinguer sociétés étatiques et sociétés non étatiques.

Ainsi toutes les sociétés même traditionnelles ont ce caractère historique que certains ont eu tendance à n'attribuer qu'aux sociétés occidentales.

Quoiqu'il en soit, l'écriture, ce "magnifique et formidable outil... instrument de précision, d'abstraction et de généralisation de la pensée, d'accumulation et de transmission du capital intellectuel" (1) car au risque de décevoir quelques esprits chagrins, nous proclamons que l'Afrique aussi a connu l'art d'écrire.

L'Afrique a connu l'écriture ! Oui l'Afrique a connu l'écriture. Malheureusement, les conditions indispensables à son évolution, à son expansion ne furent pas réunies. En effet, avant d'avoir contact avec les Arabes puis les Européens, sur le continent noir existaient déjà quelques systèmes de graphies.

L'Egypte au 4ème millénaire avant J.C. invente son écriture Ce qui libère les forces vives d'une société déjà assez florissante, lui fait atteindre un stage supérieur en favorisant la capitalisation et la diffusion des idées, la cohésion et le dynamisme du corps social : de simples dessins signifiant la chose "présentée", les Egyptiens réussissent à transcrire les sons ; l'utilisation du papyrus achèva le succès.

Malheureusement à part l'écriture de l'Etat Méroé, ancien royaume Nubien du 1er millénaire avant J.C. qu'ils influencèrent les hiéroglyphes de l'Ancienne Egypte n'eurent aucune emprise sur les formes de fixation, des autres peuples du continent.

Personne ne peut affirmer avec certitude ce qui se serait passé si comme une pandémie les pharaons avaient déversé leur écriture sur l'Afrique (ils en avaient les moyens).

Il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles de nombreuses personnes restent convaincues que, au dessous du Sahara aucune population n'a inventé une écriture originale.

Le développement de l'écriture étant souvent très lié à la luxuriance du commerce, en Afrique la situation économique avant l'arrivée des premiers navigateurs, en plus des états existants, était florissant. De la zone côtière les produits se dirigèrent vers le Nord et vice-versa. Conséquence, Tombouctou et Gao devinrent des grandes villes financières.

Ce degré de civilisation amena avec lui ses dignitaires (les différentes représentations, les moulages montrent les stratifications sociales).

L'écriture Bamoun. "Njoya si inventif en politique, le fut incomparablement plus en technique et en art. Il inventa une écriture pour son administration. Cette écriture qui comportait d'abord 810 signes fut réduite à 83, dont 10 chiffres... Njoya imposa son écriture dans les écoles qu'il créa et dans les actes officiels du royaume : ... C'est ainsi que s'étant documenté auprès des anciens du pays, il écrivit en Bamoun sa célèbre "Histoire des lois et coutumes des Bamoun".

L'écriture Vai. Au Libéria les Vai avaient leur système d'écriture avant 1839. Elle était si bien élaborée que à partir de méthodes syllabiques dérivant de symboles pictographiques, "les vai transmettaient les nouvelles d'une attaque soudaine de leurs ennemis, à l'issue des batailles, etc... sur des bandes d'écorces. Pour signifier que l'ennemi avait été vaincu et s'était enfui, ils dessinaient un point à côté du personnage pour indiquer le pluriel" (1).

(1) KI-ZERBO (J.).- Histoire de l'Afrique noire. P. 292.

Plus tard, comme chez les Egyptiens, ils rétablirent la transcription du son.

La question à poser serait celle-ci : pourquoi ces types d'écriture ne furent-ils pas généralisés ? Les raisons dont voici quelques-unes, sont multiples :

- à l'époque, ces ethnies vivaient dans l'anonymat, écrasées qu'elles étaient par les royaumes Mossi, Aschanti, du Macina, d'Abomey, Yorouba, etc... Le fait que seules les minorités connurent l'écriture au détriment de ces États forts révèle des nombreux mystères de l'Afrique.

- les supports (bandes d'écorce, Calebasses, terres cuites) étaient prédisposés à la disparition sous le climat des tropiques.

Il n'empêche que pour les besoins du commerce, il fallait des systèmes de notations précises : poids à peser l'or avec des signes conventionnels. L'apport extérieur avec le bouleversement qui s'en suivit, bouleversement dû à la honteuse traite des Noirs, annihile ce libre développement dans la région côtière, empêchant tout épanouissement.

On serait parfois tenté de se demander si l'écriture, telle que la conçoivent les occidentaux était vraiment indispensable en Afrique traditionnelle, dans de petits groupes semblables à ceux devant être les Gaulois, lesquels n'ont commencé à écrire qu'à l'arrivée des Romains, ce qui ne les empêche pas du tout de progresser.

Il n'empêche qu'au contact des Arabes par le truchement de l'Islam, les Africains furent amenés à écrire leurs langues en caractères arabes : le swahili, le haoussa, le foubé, le mandingue, les langues du Soudan occidental, etc...

Retrouvons-nous au XXe siècle, et voyons comment le continent noir s'en est sorti avec tous les contacts qu'il a eus.

La pénétration européenne en Afrique s'accompagne d'une entreprise systématique de rationalisation de la nature. Le langage de l'administrateur et du maître exalte les valeurs héritées du siècle des philosophes : - ordre - raison - progrès.

Le résultat c'est l'acculturation caractérisée par une discontinuité inconsciente pour le sujet et en même temps une cohabitation chez un même Africain d'éléments qui appartiennent à l'ancienne culture et qui témoignent de la persistance du mythe et d'éléments qui appartiennent à la modernité :

- désaveu des représentations persécutives traditionnelles,
- des modèles de relation et des maladies,
- désir de promotion individuelle au détriment de la grande famille classique.

L'Africain du 20ème siècle. L'installation des écoles avec ce que cela suppose de méthodes pédagogiques a créé deux types d'hommes opposés :

- l'Africain moderne formé à l'école européenne, parlant la langue de Voltaire avec l'accent requis et imitant au mieux le comportement de ses initiateurs au pouvoir et aux techniques modernes, il se sent solidaire de la culture industrielle. Il peut pousser l'audace jusqu'à méconnaître les vraies valeurs de son propre patrimoine culturel.

- A ses côtés, se dresse "fièrement" l'Africain qui n'a jamais mis les pieds à l'école.

En fait l'opposition entre traditionnel et moderne n'est qu'apparente. La nécessité de rechercher un contact étroit qui permette une cohabitation nécessaire, une unité réelle s'amorce déjà, cela de plusieurs manières. Puisque toute modernité fait apparaître des configurations, conjuguant des traits modernes et traditionnels, le présent s'expliquant par le passé, préparant le futur.

Selon DAGOLEZOU Gérard (1), assumer le passé pour l'Africain ce n'est pas le restituer dans le présent, c'est plutôt le redéfinir à la lumière du présent. L'Africain ne peut rien faire sans ses mythes mais avec eux, seuls il ne fera rien.

Nous pensons que la situation du Noir Africain ne peut s'exposer autrement pour s'étaler en des commentaires inutiles.

Mais comment se passera cette symbiose ?

Les langues africaines et la vie moderne. On ne peut imaginer un quelconque développement culturel sans les ouvrages édités en langues nationales.

Malheureusement, histoire oblige, l'écrivain africain s'exprime la plupart du temps dans une langue qui n'est pas celle de son peuple, de son public, à tel point qu'on a pu se demander si une véritable littérature africaine n'était pas nécessairement liée au développement des langues parlées par la majorité des Africains. A l'heure actuelle, les intellectuels sont particulièrement sensibilisés à tous ces problèmes. C'est pour les Etats Africains un handicap très grave que de ne pas disposer d'une seule langue nationale qui soit aussi une langue de culture et de grande communication. Car c'est sa chanson que l'on chante très bien.

L'intelligentsia africaine doit être la pièce maitresse d'une migration spirituelle sans déracinement.

A l'auscultation du système éditorial en Afrique, la publication en langues nationales fait piètre figure malgré le potentiel énorme et varié, selon l'Unesco, de lecteurs : ceux qu'on nomme les nouveaux alphabètes : les enfants à l'école, ceux qui ont abandonné, les adultes.

les semi-alphabètes : attirés que par les domaines de connaissances qui sont les leurs.

les alphabètes : intéressés par les livres de toutes sortes.

Les deux premiers groupes doivent le plus souvent disposer

(1) DAGOLEZOU Gérard. - La Création romanesque devant les transformations actuelles en Côte d'Ivoire : Nouvelles Editions Africaines.

d'ouvrages variés dans les langues locales puisque ce sont dans les villages qu'ils sont recensés. Mais le nombre effarant des langues en usage pose des problèmes pratiques et politiques. Pour l'instant il semble qu'en Côte d'Ivoire le BÈTE, le BAOULE, le DIOULA, ont l'estime de la majorité. En fait l'avènement de culture nationale en Afrique entrera en pratique qu'avec un pouvoir politique "fort". Seuls le Ghana, le Kenya, l'Afrique du Sud font un effort appréciable. A ce niveau nous levons une équivoque : pour nous promouvoir une culture nationale s'oppose au protectionnisme culturel qu'affectionnent certains.

Cela dit, pour s'intéresser à l'édition dans un pays du tiers-monde, il faut prendre en considération son taux de scolarisation, d'alphabétisation, le P.N.B. urbain, le taux de développement de l'institution bibliothèques, le problème fiscal, la formation professionnelle des branches spécifiques, les facilités de financement, le multilinguisme.

Pour qu'il y ait une édition nationale viable, il faut l'intervention de l'Etat qui se doit de choisir. Le choix doit être judicieux car :

- l'édition, monopole d'Etat -comme en Inde- revient à une orientation idéologique,
- l'édition privée en Afrique n'est pas à envisager. Puisqu'elle suppose une quasi-monopolisation du marché. Or le domaine fiable, rentable reste le secteur scolaire, malheureusement restreint.

Finalement seule l'économie mixte rapporte énormément en s'appuyant sur un plan florissant : secteur scolaire point de départ des N.E.A. qui s'étendent maintenant sur la promotion de la littérature.

Reconnaissons que nous sommes très loin de la généralisation bien que "une décolonisation culturelle" en 3 points :

1. On achète des manuels édités à Paris, mais écrits par des auteurs africains.

2. On coédite avec un éditeur français, mais le livre porte la marque d'un éditeur africain. Ainsi les N.E.A. sont-ils la plaque tournante, du livre en Afrique occidentale, le partenaire des éditeurs européens.

3. Les éditeurs africains éditent sur place comme le centre d'édition et de production pour l'enseignement et la recherche au Cameroun. Malheureusement l'imprimerie africaine n'attire pas assez de monde.

C'est par la maîtrise de sa technologie que l'édition africaine réalisera sa complète autonomie. Le problème de la distribution trouvera sa solution dans la création d'une centrale inter-étatique.

Que retenir de cette première partie sinon que l'Afrique de par sa spécificité impose quelques contraintes :

- par le fait que la tradition importe énormément, amène une révision du concept du Conservateur de bibliothèque,
- Il y a quelques années les propos fracassants tenus par Marshall Mac-Luhan donnèrent à penser que le règne de l'audio-visuel était arrivé et que la civilisation de l'imprimé touchait à sa fin. Certains sautèrent sur l'occasion pour conclure à l'inutilité du livre dans le tiers-monde et d'estimer par conséquent parfaitement vains tous les efforts d'alphabetisation et d'éducation. Robert Escarpit redressa la barre pour proclamer que le livre par ses mutations tant quantitatives que qualitatives demeure un instrument de diffusion et de communication du savoir.

En tout cas, sans prendre partie -et pour cause- nous sommes convaincus que "la Galaxie Gutenberg" et "la révolution du livre" sont condamnés à vivre ensemble car l'imprimé et l'audio-visuel peuvent et doivent faire bon ménage. Ainsi "l'Africain a les pieds dans le néolithique et la tête dans le thermonucléaire" sera vérifié. Il va alors de soi qu'il y aura une incidence sur l'équipement et l'architecture de la bibliothèque.

II - ROLES DU FUTUR CONSERVATEUR AFRICAIN

+++++

"Arowa I nouan bon sanguê I nou dè ôti nawlê o ni mouayé"

"La bouche du vieillard sent mauvais, mais elle profère des choses bonnes et salutaires".

Les structures administratives n'ont pas de légitimité par elles-mêmes. Elles ne se justifient que si et dans la mesure où elles servent le bon fonctionnement des services et la réalisation des objectifs qu'ils poursuivent. S'il advient que l'une et l'autre de ces conditions ne soit pas réalisée, ce n'est pas le service qu'il faut sacrifier mais bien les structures qu'il convient de réformer.

Après ce postulat, disons que les bibliothèques africaines telles qu'on peut les voir actuellement en 1981 sont les "bibliothèques-charcuterie," longtemps décriées en Europe. L'université d'Abidjan qui compte plus de 10 000 étudiants dispose d'une bibliothèque ne pratiquant pas le libre-accès ; ses fonds dépassés en nombre et en qualité ne répondent plus aux besoins. On assiste depuis quelques années à la croissance de petites bibliothèques (des salles de classes mobilisées pour la circonstance) dans les facultés, les départements.

De 1968 à 1975 il avait été projeté de construire 14 bibliothèques sur l'ensemble du territoire Ivoirien. Les dépenses dites de premier établissement et celles de fonctionnement sur ces 7 années s'élevaient à 864 315 580 F. C.F.A. Malheureusement, seule la Bibliothèque Nationale fut construite, financée par le Canada ses fonds sont constitués en majeure partie par les dons des gouvernements étrangers. Leur qualité laisse à désirer. Abidjan, la capitale, qui draine près d'un million et demi d'âmes ne possède pas de bibliothèque de quartier. C'est l'une des raisons qui poussent les Abidjanais à fréquenter les centres culturels (bien qu'ils soient très loin d'être satisfaisants) : américains, français italien, allemand, etc... L'accès-libre aux livres, moyen privilégié

d'acquisition des connaissances reste dérisoire. Le prix des ouvrages à Abidjan crève les yeux ; bien que l'éducation nationale soit la "priorité des priorités" du gouvernement ivoirien, le droit aux livres, droit universellement reconnu et le droit à l'instruction demeure médiocre, faute d'institutions adéquates.

Il revient aux futurs conservateurs, aux intellectuels ivoiriens ainsi qu'aux "âmes de bonne volonté" de bousculer un peu les instances suprêmes en leur répétant que le miracle du pays passe aussi par la liberté et l'égalité devant la culture. Avec le processus de démocratisation amorcé en 1980 on peut s'y attendre, avec la pression qu'exercera l'opinion publique. La Côte d'Ivoire, l'un des rares pays africains abritant sur son sol plusieurs ambassades aux idéologies aussi diverses qu'opposées en structurant d'e façon précise la conception de bienfaisance (don) qui deviendra un droit en quelque sorte arrivera à augmenter la qualité des fonds de ses bibliothèques qui, à leur tour attireront du monde.

Pour l'instant, le bibliothécaire africain dispose d'une trilogie de sources : documents écrits, les archives qui font office de manuscrits, la tradition orale. Les deux premiers ont leur existence dans les bibliothèques, raison pour laquelle nous axerons notre idée sur les voies et moyens d'acquisition du dernier. Ce qui fait du conservateur africain un chercheur en puissance. Le domaine des traditions orales africaines couvre une multiplicité de matériaux. Leur exploitation peut varier considérablement suivant la nature et la forme du travail final. Les caractéristiques propres à chaque région, les orientations données au but à atteindre dans le cadre des différentes disciplines -histoire, ethnologie, linguistique, sociologie, littérature- importent énormément dans la recherche.

Qui détient la tradition orale ? Comment aborder les détenteurs ?

Les traditionnalistes, Inéluctablement, nous vivons dans

cette période, la génération des derniers détenteurs dignes de foi, ce qui relève un peu plus l'urgence de la collecte : les griots, les conteurs et chanteurs, chefs de caste, les femmes, les instituteurs (qui par leur fonction ont l'occasion de connaître des éléments intéressants de la tradition) etc... Si on peut localiser ces traditionnalistes, il ne faut pas oublier les zones où ils n'existent pas en tant que tel. Une fois de plus, la tradition orale étant imprégnée de secret, il se pose le problème des garanties à donner aux personnes interrogées. Plus loin, nous verrons comment contourner tel obstacle.

Typologie des traditions orales. La richesse et la variété des traditions orales a dicté une classification, fonction des centres d'intérêt. A la page 19-20 de "la tradition orale, problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine", il est signifié que : "on peut dégager un certain nombre de types en utilisant plusieurs critères".

1. Forme.

Les traditions se présentent sous trois formes essentielles : prose, prose rythmée, poésie chantée ou non.

La forme peut être : libre (conte, épopée, etc...), fixe et stéréotypée (chants rituels, code ésotérique de la royauté rwandaise, poèmes épiques du Fouta-Nalou...)

2. Fond

On a tous les genres d'expression littéraire : textes historiques (généalogies, chroniques, récits historiques) ; poèmes épiques, lyriques, pastoraux ; contes, fables, devises, devinettes, théâtre ; textes religieux, initiatiques, etc...

3. Contenu historiques.

Traditions proprement historiques : généalogies, chroniques, traditions d'intérêt historiques limité : contes, chants, théâtre.

4. Profondeur de la

Traditions populaires, traditions érudites, généalogies,

histoire détaillée d'une dynastie, d'un peuple, etc... Ces traditions s'apprennent auprès des traditionnalistes spécialistes qui tiennent écoles et constituent une minorité sociale privilégiée : ils appartiennent à des familles princières ou à des familles castées.

5. Aire d'extension

Il y a les traditions couvrant l'histoire d'un village, d'un royaume, d'une région. C'est le cas des traditions relatives aux fondateurs des empires qui ont leur cycle de légendes... ~~Des~~ A ces traditions de sociétés étatiques, s'opposent celles des sociétés sans Etat où manquent généralement des castes spécialistes de traditionnalistes.

6. Origine et chronologie des faits relatés.

Les traditions peuvent être relatives à des faits anciens, récents ou d'origine étrangère. Par contre, les traditions relatives à l'histoire du siècle dernier ont généralement une grande richesse historique.

D'autre part, si l'on considère le mode d'accès à leur circonstance, on peut distinguer :

a) les traditions publiques, accessibles à tout le monde et constituant un élément fondamental dans le système d'éducation traditionnel.

b) les traditions privées, relatives à des groupes restreints familles, castes, corporations, classes, etc... On peut ajouter, à cette catégorie, les traditions féminines si souvent négligées,

c) les traditions ésotériques relatives à des groupes restreints ou à des groupes d'intérêt : famille, société secrète par exemple.

En fait, il appartient aux chercheurs de déterminer la typologie en tenant compte de celle du peuple chez qui il vit, car la méthodologie a également ses contraintes sur le terrain.

L'enquête qui s'en suivra exige quelques précautions si l'on désire se mettre à l'abri de surprises désagréables aux consé-

quences imprévues, selon qu'on la veuille intensive ou extensive la démarche de l'enquête sera différente.

Une enquête extensive s'effectue auprès d'une entité géographique (village, quartier) ou d'une entité numérique (lignage) à ce titre demande un grand nombre d'enquêteurs supervisés par un chercheur averti.

L'enquête intensive soumet à un "interrogatoire" serré les informateurs et les traditionnalistes.

Si l'interview privée (enquête extensive) préservant le secret semble plus efficace, le palabre (enquête intensive) par la confrontation de divers points de vue permet de recueillir de riches renseignements bien que susceptible d'éveiller des tensions sociales, de raviver d'anciennes plaies.

Cela dit, il existe une règle d'or à respecter avant de se rendre sur le champ de collecte. Afin d'avoir gain de cause, il faut oublier les habitudes de citadins, ses vues (fondées ou non) sur les choses de la brousse pour se fondre dans la communauté. Cette règle se trouve énoncée par l'expérience de Camara Laye : "Avant de quitter notre village, Kouroussa, le 15 mars 1963, pour Fadama le village du griot traditionnaliste, situé à quelques 50 kms plus à l'est, nous demandâmes à un notable de Kouroussa quelles précautions il fallait prendre pour faciliter l'approche d'un tel vieillard, car la collecte de la tradition orale exige une connaissance intime du milieu et des règles. Il nous était déjà arrivé des mésaventures à Accra (Ghana), et à Ouidah (Dahomey). En 1958, simplement parce que pour mener nos enquêtes, nous n'avions pas tenu compte de l'étiquette, ou parce que nous semblions ni correctement habillés au regard des coutumes en usage. Ce notable nous recommanda de porter, pour la circonstance, la tunique guinéenne, c'est-à-dire un cafan pour ne pas faire figure d'administratif, ce qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour nous, car le griot parlerait peu ou pas du tout ; il nous recommanda d'offrir à notre hôte de Fadama 10 colas blanches, menues monnaies de la civilité guinéenne, et un mouton ou le prix d'un mouton. Le résultat fut efficace". (1)

(1) Camara Laye. - Le Maître de la parole, : Kouma Lafôlô Kouma. P.32

Pour montrer l'importance de ce principe, citons de mémoire l'anecdote racontée par Hampaté Bah à la télévision ivoirienne, il y a quelques années. Un jour les vieillards d'un village (à l'époque coloniale) se virent intimés par le gouverneur, d'offrir tous les renseignements à un étudiant français débarqué de Paris. Il devait à son retour présenter sa thèse sur les cérémonies de circoncision des indigènes du cru. Le jour fixé arriva. Le jeune homme vint habillé en casque colonial, la chemise, la culotte bien blanchis à l'amidon, s'assit avec toute la grâce de l'époque. Devant un tel spectacle, les vieux restèrent un long moment à se passer la parole jusqu'à ce que l'on proclamât : "Bon sang, disons-lui quelque chose pour qu'il n'ait pas l'air d'avoir fait le déplacement pour rien".

(Le résultat fut satisfaisant pour les deux parties ! La thèse ne reflète jamais la réalité.) Le domaine de l'enquête étant défriché, les précautions ayant été prises, il faut maintenant songer à l'aspect technique du travail.

Les techniques d'enregistrement sonores permettent de recueillir dans un premier temps des matériaux qui, transcrits et publiés dans un 2ème temps, deviendront des documents accessibles à tous sur les rayons. Ces documents pourront servir à élaborer l'histoire des peuples, ne manqueront pas d'attirer les chercheurs. Le centre régional de documentation pour la tradition orale (Niamey) recommande l'achat d'appareils de haute fidélité la méthode dite des deux magnétophones semble avoir son aval puisqu'elle amène :

- a) l'enregistrement du texte original sur un appareil.
- b) la redite, phrase par phrase, du texte original en présence de l'informateur et enregistrement sur un deuxième magnétophone de ces passages, suivis des explications correspondantes (sens obscur, langue étrangère ou secrète, identification des noms de lieu ou de personnes).
- c) ces passages sont suivis d'une première traduction libre du texte original et de certains commentaires explicatifs recueillis sur le terrain.

Une telle démarche facilite l'analyse rapide à chaud des documents recueillis, leur sélection pour un travail historique, linguistique et ethnologique très poussé. La classification des documents devient aisée. Appareillage implique manipulation. L'enquêteur doit s'habituer aux performances des magnétophones, se familiariser aux modes d'emploi.

Si l'on peut disposer d'un circuit intégré, il serait nécessaire de filmer tous les entretiens. La retransmission aux villageois pourra servir de précieux stimulant.

La tradition orale étant un tout (plus haut nous avons assimilé le traditionnaliste au généraliste), les fruits de la collecte intéresseront aussi bien les historiens, les sociologues, les ethnologues, les littéraires, etc... A ce titre, le bibliothécaire ne doit pas se croire seul investi d'une telle tâche, du contraire avait toute pérégrination, des renseignements pris et mêmes des assistances demandées auprès des institutions lui seront bénéfiques. Car cette collaboration peut le décharger par exemple du décodage, de la transcription.

En Côte d'Ivoire il existe déjà quelques organismes de recherche prêts à collaborer.

- Le C.E.R.A.V. : le centre d'étude et de recherche audio-visuel
Il s'occupe de la recherche et de l'enseignement des langues ivoiriennes (Baoulé, Dioula, etc...)

- le G.R.T.O. : le groupe de recherche de la tradition orale.
Il a pour objet le recensement de tout patrimoine culturel (contes, proverbes, histoires, chansons, poésies, etc...) dans les langues traditionnelles.

- I.L.A. : L'Institut de linguistique appliquée.

- I.L.E.N.A. : L'Institut de Littérature et d'Esthétique Negro-Africaine. Il opère sur les textes africains et s'emploie à mettre en lumière l'esthétique négro-africaine. C'est une sorte de critique littéraire.

- S.I.L. : Société Internationale de Linguistique. Elle se penche sur le développement de la recherche linguistique en Côte d'Ivoire, permet l'établissement de manuels pédagogiques à l'aide de l'alphabet international.

Une réforme qui regrouperait les divers organismes qui se recoupent semble opportune. Car il est bien entendu que d'une part la coopération avec les instituts tiendra compte des nécessités techniques de catalogage de la bibliothèque, d'autre part, ce qui se fait sur le plan national doit s'étendre au niveau africain, au niveau mondial : le Musée de l'homme à Paris peut intervenir dans la normalisation des systèmes de références, et de mise sur fiches.

On attend, dans cette optique, du conservateur africain

- "un niveau d'instruction suffisamment poussé pour qu'il puisse rédiger dans la langue officielle de l'Etat où se déroule l'enquête
- une connaissance empirique du cadre historique et culturel dont il doit être, autant que possible, originaire,
- une sensibilité d'écoute propre à lui permettre de décider les moments où l'informateur passe du simple discours au récit d'une tradition, ceci dans les cas où les traditions sont dites et non chantées,
- un sens de la discrétion et des usages de politesse en vigueur dans la société étudiée " (1).

Nous remarquons ci-dessus les difficultés qui l'attendent tant et si bien que le conservateur africain demeure obligé de composer avec les instituts de recherche. Ajoutons à cela le secret, signe premier de la tradition orale auquel il sera confronté.

Compte tenu du climat, il se posera des problèmes de conservation. Les bandes magnétiques et les films devront être stockés à une température constante (18° centigrades), à une hygrométrie constante (40 % environ) et à l'abri de la lumière et de la poussière. Pour élargir la marge de sécurité, (le repiquage périodique et la consultation des copies,) des précautions indispensables s'imposent.

(1) La Tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaine. P. 31.

Ainsi, les bibliothécaires africains se doivent de se mettre où les autres vont et non où ils ont fini. Comme l'Islande qui s'accommoda directement l'ère des bateaux et des avions, les conservateurs, les intellectuels africains ont intérêt d'imposer le principe des médiathèques. Il leur revient de sensibiliser les pouvoirs en place du bien-fondé d'une telle situation.

Il ne faut pas rêver car la tâche reste très ardue. Les pays africains dès l'avènement des indépendances ont décidé de donner la primauté à la nourriture organique au détriment du culturel. Après la constatation du recul accusé par le continent noir, recul dû à l'analphabétisme chronique, les dirigeants ^{commencent} à comprendre que le développement d'un Etat s'opère par l'amalgame de toutes les activités tant physiques qu'intellectuelles. Malheureusement, quoiqu'on fasse dire aux statistiques (officielles) en matière de scolarisation, d'alphabétisation, beaucoup d'efforts reste à faire : il n'y a toujours pas assez d'établissements scolaires, les bibliothèques inexistantes. Par contre on ne "badine" pas avec les dépenses de prestige. Il y a des moments où l'on est convaincu que les tenants des rênes de l'Etat trouvent leurs voies dans le maintien de leur peuple dans l'ignorance.

Dans un tel contexte, la médiathèque, bibliothèque du futur de l'Afrique, exige de nombreuses voies de réussite. Cela nécessite de véritables injections financières, pour la rémunération des informateurs, pour l'acquisition de l'appareillage, pour leur entretien, pour le déplacement des conservateurs, pour les différentes constructions.

Toutes ces conditions ne seront remplies qu'avec une législation des bibliothèques et à la tête de laquelle un homme capable, nommé pour ses compétences aura les coudées franches. En effet, si comme nous l'écrivons plus haut, nous, africains, profitons de la nouvelle conception européenne, la bibliothèque future exigera du conservateur une grande intervention dans les travaux de la conception à la construction, Pour cela, il luttera pour ne pas que lui soit imposé un terrain, un architecte incapable, un plan qui ne répond à aucune règle bibliothéconomique.

III - CONCEPTION DE LA MEDIATHEQUE AFRICAINE

+++++

"Bé gnima kouman n'nin"

"On ne tue pas le gibier avec les yeux".

La bibliothèque telle qu'on la possède en Afrique (nous le dirons jamais assez) n'a pas été à la hauteur tant par sa structure que par son fond faisant place plus à l'imprimerie, chose aberrante dans un contexte à forte coloration orale.

Considérant que la Culture universelle, reste le cumul des différentes cultures, l'Afrique perd énormément en privilégiant l'apprentissage, la conservation des connaissances de l'autre ; effectuer une cohabitation sereine, sincère entre toutes les civilisations, c'est ce qu'il faut faire.

Voilà pourquoi nous optons pour une médiathèque c'est-à-dire un lieu où seront conservés et consultés tous les supports des informations. La chance de l'Afrique consiste en la possibilité d'utilisation de nombreux moyens audio-visuels. Il va alors de soi que ce changement influe sur la structure.

"Le local dont elle dispose et l'aménagement de ce local conditionnent toute la vie de la bibliothèque. Apporter des améliorations importantes à une installation qui s'avère peu satisfaisante à l'usage est toujours difficile et entraîne généralement des frais importants. C'est pourquoi le bibliothécaire doit avoir conscience qu'il ne pourra pas recommencer cette opération très souvent ; par conséquent, il doit y apporter tout le soin et l'esprit critique nécessaires et ne pas hésiter à y consacrer beaucoup de temps. Heureusement, il n'agit jamais seul. En effet, lors de la construction d'un bâtiment neuf ou de la transformation d'un bâtiment ancien, trois catégories de responsables :

- le maître d'ouvrage ...
- le maître d'oeuvre ...
- le bibliothécaire..." (1)

(1) Le Métier de bibliothécaire, p. 225.

En règle générale les Etats africains ont l'habitude de passer les marchés avec le secteur privé sans consulter les futurs utilisateurs. Nous n'oserons rien dire, si l'insuffisance des études préalables amenant l'inadaptation des ouvrages aux besoins à satisfaire, des aléas techniques n'était pas monnaie courante. A ce niveau-là, le conservateur sera un pion primordial : il lui incombe d'exposer ce qu'il veut par conséquent établir un programme en liaison avec les objectifs qu'il s'est fixé.

Les fonctions de la médiathèque

- Rassembler toute la documentation stockée dans l'établissement, quelque soit son support, et la mettre à la disposition des usagers.

- Donner aux usagers la possibilité de pouvoir consulter, emprunter, travailler en groupe ou individuellement.

- Rendre possible une pleine utilisation de toutes les ressources des moyens audio-visuels.

- Permettre donc l'intégration des matériels audio-visuels et imprimés amenant de ce fait l'utilisation simultanée de tous les supports.

Le programme

"C'est un document très complet sur lequel devra travaillé l'architecte pour établir le plan de la bibliothèque : il sera élaboré sous la responsabilité du bibliothécaire et des élus après discussion avec l'architecte" (1).

De la réussite du programme dépendra l'adéquation de la médiathèque ^{avec} ses fonctions. Un conservateur intervenant dans l'élaboration du programme doit savoir s'imposer et informer aussi bien le maître d'ouvrage que l'architecte.

(1) Le Métier de bibliothécaire, p. 225.

Les fonctions définies clairement, le programme pourra démarrer. Il faudra tenir compte des conseils des établissements similaires et d'organismes. Grâce aux visites sur les lieux on évitera les erreurs déjà commises.

La configuration importe énormément ; l'étude du plan de la ville, de la répartition démographique, des points culturels doit être précieusement menée ; la Bibliothèque de Côte d'Ivoire au mépris de toute règle élémentaire bibliothéconomique fut engoncée entre²voies à forte circulation automobile. Danger permanent pour les piétons. Résultat, l'agrandissement s'avère impossible, les usagers se font tirer les oreilles.

La médiathèque rêvée aura deux niveaux ou si on le veut deux parties : une "traditionnelle" celle qui disposera de tous les imprimés, une "nouvelle" où l'on aura à affronter l'audio-visuel. Aussi tous les citoyens quelque soit leur âge, leur situation sociale, leur niveau de culture, auront accès librement à tous les moyens d'information ; cela dans les mêmes conditions. Un fichier matière demeure l'unique transition entre elles.

Le programme indiquera les différentes fonctions, les surfaces à attribuer à chaque élément de l'établissement pour qu'il puisse remplir sa fonction. Il comportera des schémas pratiques de fonctionnement. Par conséquent, (une fois de plus) le programme doit être tributaire de l'analyse préalable des fonctions et des rôles que l'on désire faire jouer à l'institution. Il faut éviter de prévoir trop petit, à longue échéance des réalisations insuffisantes coûtent très cher, surtout que la masse financière n'est pas un soufflet.

PROPOSITIONS

SERVICES PUBLICS

Section adultes

- Prêt
- Consultation sur place
- Périodiques
- Fonds local et fonds précieux

Section enfants

- Prêts
- Lecture individuelle
- Accueil des classes
- Activités annexes

Discothèque

- Prêt
- Ecoute sur place (collective ou individuelle)
- Nettoyage et vérification du disque

Animation

- salles polyvalentes
- expositions

Accueil et orientation du public

Sanitaires et vestiaires

SERVICES INTERIEURS

- Bureaux (collectifs et individuels)
- salle de manutention
- magasins
- garage du bibliobus
- salle de repos pour le personnel

PROBLEMES TECHNIQUES

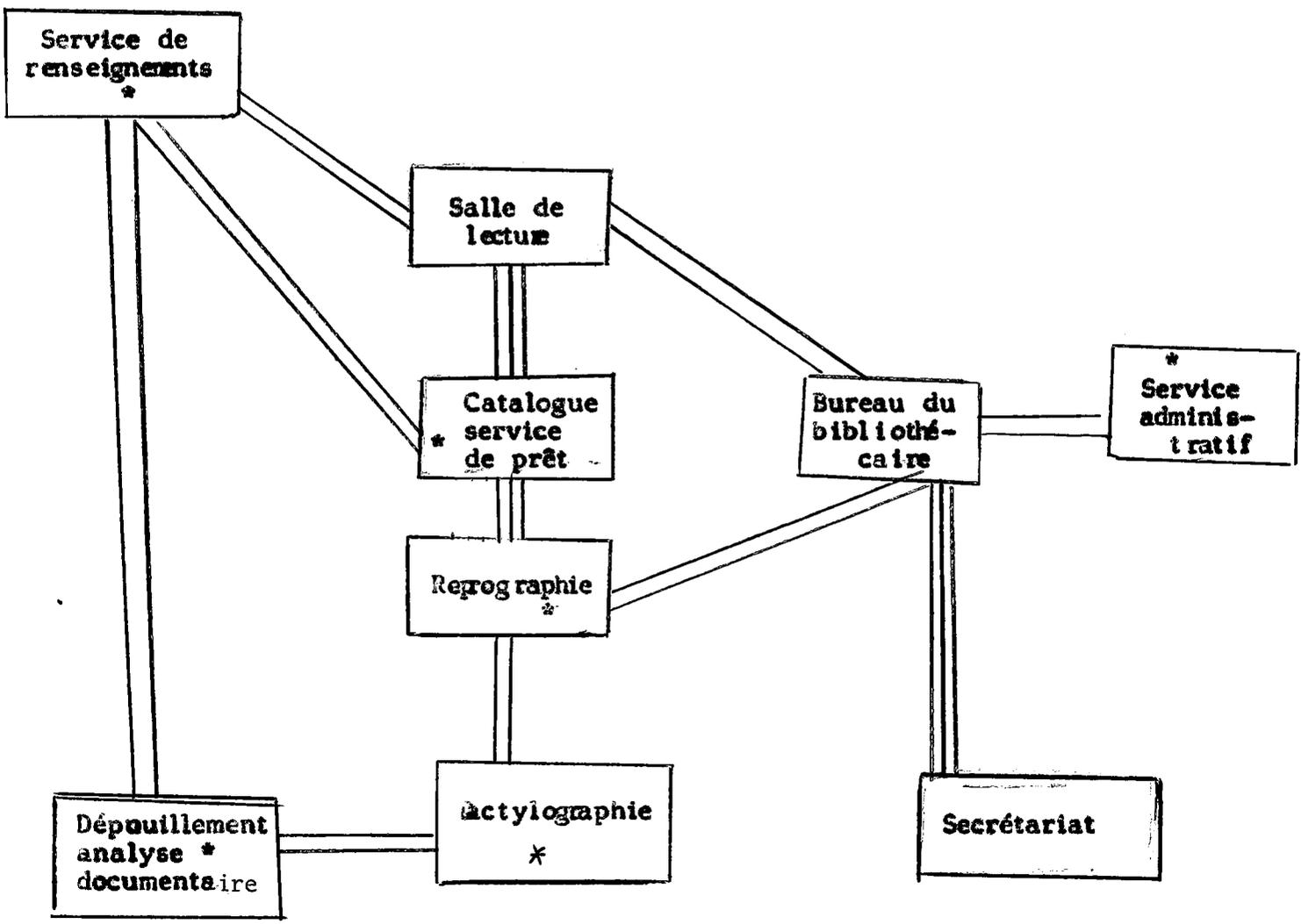
- Circulation du personnel et des documents
- circulation des lecteurs (problèmes des handicapés, personnes âgées)
- sonorisation
- façades et vitrines sur rue
- Parking et garage à bicyclettes

PROBLEMES DE SECURITE

- sécurité des personnes
- sécurité et conservation des documents (1)

Il est bien entendu que certaines branches seront développées pour faire place aux nouveaux supports, plus que d'autres, car cette liste n'est pas un carcan passe tout.

La détermination des diverses activités, leur importance, leur articulation entre elles et leurs impératifs.



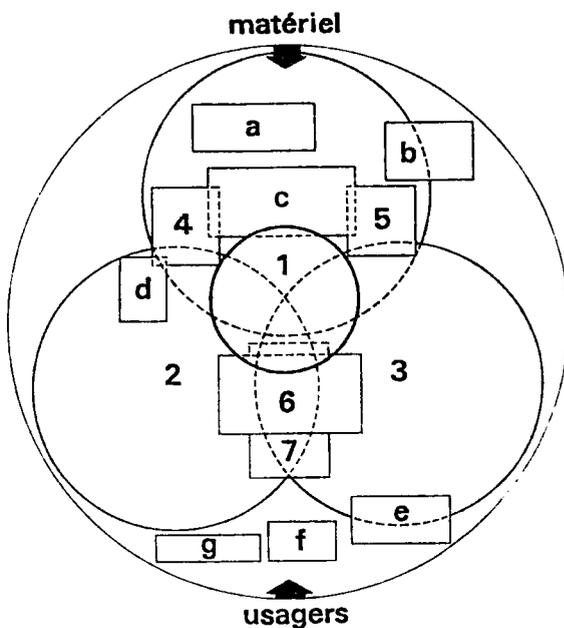
== liaison importante
=== liaison essentielle

* service important car englobant les 2 parties

Puis, selon les besoins et les moyens, on pourra compléter ces locaux par d'autres dont la nécessité apparaîtra.

Le schéma suivant présente l'ensemble des locaux dont la création et l'aménagement dépendront des choix possibles.

L'espace disponible a été organisé de telle manière que les différentes fonctions qui doivent s'exercer se développent sans se nuire. Outre le bureau des bibliothécaires, on y trouve le magasin des livres, le plus important, et ceux des diapositives, des cassettes, des bandes d'enregistrement, des revues, des brochures. L'accès y est libre.
L. Scherrer



CENTRE « MINIMAL » (en chiffres)

Tout centre multimédia doit offrir aux usagers les locaux suivants :

- 1. Fichiers, ouvrages de référence
- 2. Magasin audio-visuel
- 3. Magasin des imprimés
- 4. Production audio-visuelle
- 5. Production imprimée
- 6. Travaux en groupe
- 7. Travaux individuels

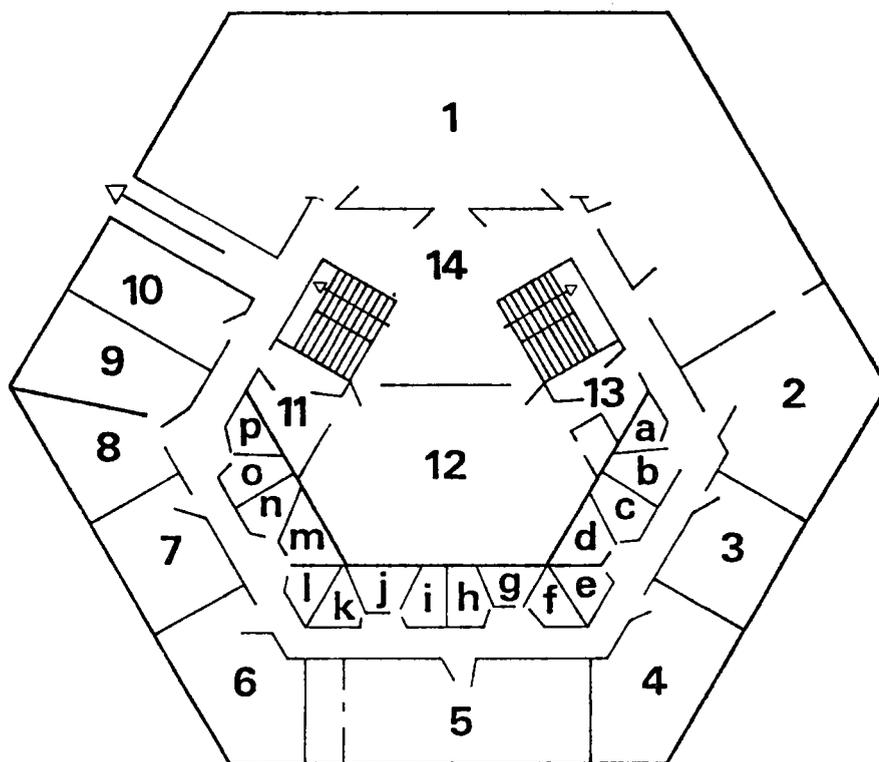
CENTRE « OPTIMAL » (en lettres)

Si les moyens financiers le permettent on peut adjoindre les locaux suivants :

- a. Administration, gestion, réception
- b. Maintenance
- c. Bureau
- d. Diffusion
- e. Consultation rapide et détente
- f. Expositions
- g. Conférence

SCHEMA DE MEDIATHEQUE

d'après le n° 22 du Guide pour la transformation de bibliothèques scolaires en centres multimedia. - Unesco, 1976



Désignation (cf. plan)	Nombre de postes de travail	Equipement	Surfaces en m ²
Salle de lecture 1	100	-	301 m ²
Stockage audio-visuel 12	-	Multimédia	100 m ²
Fichier 14	-		65 m ²
Salles de travaux de groupes 3 et 7	12+12	TV - projecteur à écran incorporé	26 m ² +26 m ²
Salles de travaux de groupes 4	16	TV - projecteur à écran incorporé	38 m ²
5	20		66 m ²
6	20	TV - projecteur à écran incorporé	38 m ²
8 et 9	8+16	Projecteur à écran incorporé	52 m ²
10	10	Projecteur à écran incorporé	20 m ²
Bureaux 11 et 13	-	-	12 m ² -- 12 m ²
2	.	TV - projecteur à écran incorporé	52 m ²
Cabines de consultation audio-visuelle : (a à o)	48	Multimédia	85 m ²
	262		893 m ²

SCHEMA DE MEDIATHEQUE

D'après le n° 22 du Guide pour la transformation de bibliothèques scolaires en centres multimedia. - Unesco, 1976

En tant que lieu public, la future médiathèque ne doit pas faire l'objet une fois construite d'admiration stérile, au lieu, de se complaire dans une sorte de "narcissisme" éhontée, le conservateur impérativement amènera son établissement au public. Le conservateur oeuvrera par d'importantes animations bien pensées. Rappelons les buts de l'animation :

- attirer les futurs adhérents par une bonne publicité,
- retenir les nouveaux lecteurs par un service et un accueil impeccable,
- aider les habitués à élargir et à approfondir le champ de leurs connaissances en leur fournissant des documents selon leurs goûts et besoins.

En Afrique, les immenses possibilités culturelles des moyens de communication sont loin d'être exploitées. Le conservateur lors des fréquents entretiens qu'il aura avec le responsable des programmes culturels de la radio et de la télévision, exposera les argumentations nécessaires pour qu'il lui soit offert quelques temps d'antenne. Même les émissions en langues vernaculaires peuvent faire office de sensibilisation.

Les pages culturelles de tous les journaux du pays donnent des occasions à en profiter. Un moyen subtil qu'il n'omettra pas d'employer reste le cinéma qui par le truchement des sketches agissant comme des spots publicitaires, alertera du monde.

La coopération avec d'autres éléments culturels (centres culturels, librairies, etc...), la participation aux activités du même genre (conférences, débats, dédicaces de disques, d'ouvrages, séminaires) dicteront sa ligne de conduite.

Le conservateur africain plus qu'ailleurs, tel un écureuil, se doit d'être lesté, gracieux et agile, car "si le ventre n'est pas plein, on interroge la main. Ce n'est pas celui qui a faim qui mange, c'est celui qui a sa nourriture".

Il faudra songer aussi à développer un véritable réseau de médiathèque qui aura pour buts l'optimisation des ressources,

la réalisation de nouveaux objectifs (coopération inter-état par exemple).

Dans notre optique un réseau centralisé à structure composite serait nécessaire au niveau national. Ce principe exige une structure administrative différente de ce que nous vivons en Afrique

- Dans le parti unique, les communes existent de fait mais sans pouvoir réel. L'état ayant une main-mise totale sur toutes les activités, le manque de concurrence, d'opposition entretient un lexisme culturel total.

- Le multipartisme ne se réduit qu'à une lutte pour le pouvoir suprême ; la promotion culturelle ne figure que très timidement dans les programmes des partis en présence. Faute d'élections municipales franches et sincères, les réalisations culturelles, ne se concrétisent jamais.

Aussi apercevons-nous le rôle primordial de l'Etat dans l'urgence et l'importance que doivent revêtir les médiathèques africaines.

Dans un tel environnement, le réseau sera bâti sur la base des structures en place (villages, villes de moyenne importance, mairies, grandes villes).

- Pour les villageois, par l'instituteur on pourra créer (dans l'école) une sorte de bibliothèque où ils se frotteront lors des cours d'adultes aux réalités des livres. On leur demandera d'exposer leurs points de vue sur ce qu'ils ont retenu. Un tel débat sera enregistré, projeté en circuit fermé dans le village. Les moyens existent avec la télévision scolaire. La ville de Bonoua en Côte d'Ivoire dispose d'un circuit fermé : la station locale depuis 5 ans est située au foyer des jeunes, en plein centre de la ville. Cette maison diffuse les émissions en Abouré (dans folkloriques, réunions, funérailles, fêtes des générations, football local). Les émissions peuvent se passer en direct ou en différé. Plusieurs télévisions sont situées dans les endroits les plus fréquentés. N'importe qui peut faire une annonce ou un communiqué pour la ville. Il existe aussi une chaîne de radio conçue de la même manière.

Initiative unique en Côte d'Ivoire, la réussite de cette tentative prouve qu'une création de radio-diffusion locale (synchronisable au réseau officiel à des heures bien précises) paraît viable.

- Dans les villes de moyenne importance lors de l'établissement du plan de construction, de nouveaux lycées ou collèges, il faudra que l'Etat prévoit la médiathèque. Pour sa crédibilité, elle sera construite hors du lycée, en ville, se chargera de récolter tout ce qui sera indispensable dans sa zone d'influence, la médiathèque dirigée par un conservateur assisté d'un chercheur aura droit de regard sur les manifestations des villages environnants.

Il revient alors aux différents ministères (budget, affaires culturelles, éducation nationale, recherche) de se concerter pour le financement et le fonctionnement.

- Par ce biais les maires seront touchés de la primauté de la culture dans leur région. Avec l'aval de l'intelligentsia local les pressions l'amèneront à débloquer des locaux.

- Les différentes grandes villes en se dotant de structures adéquates, serviront de maillon supérieur au réseau.

Ainsi de suite, la Bibliothèque Nationale en s'adaptant deviendra le pôle suprême de ce réseau que nous voulons à structure composite. L'Etat en prenant ses responsabilités veillera à l'acceptation du partage des rôles entre les différentes extrémités du réseau, au partage de la rentabilité, à la sécurisation des collections et des collectes, à la capacité administrative, à l'existence de véritable liaison, à la comptabilité des services, à une véritable extension géographique.

Ce schéma loin de demeurer une panacée ne nous semble applicable qu'au seul contexte ivoirien. Car les pays disposant de plusieurs universités étalées sur le territoire penseront le système à leur manière.

CONCLUSION

=====

L'écriture graphique n'est plus seule à détenir le monopole de la conservation de la communication. Elle ne l'a jamais été, les chansons de geste, la bible n'existent que par la magie du verbe. Désormais, la radio et la télévision qui jouent le même rôle, se révèlent au moins tout aussi efficaces, sinon plus. Elles ont encore l'avantage de propager plus rapidement l'information et d'y faire accéder un auditoire aussi divers qu'important.

Le pouvoir grandissant acquis par les nouveaux supports de la communication préfigure une certaine renaissance de l'oralité. Sans toutefois opérer un rapprochement excessif entre les civilisations orales, la radio et la télévision nous pensons qu'elles se complètent. En 1981 en France, les soldats de la première guerre mondiale sont recherchés dans le but de fixer sur bandes magnétiques leurs souvenirs des champs de bataille.

Les bandes magnétiques sont à l'oralité, ce que sont à l'écriture le livre, le parchemin. Elles fixent la parole, la pérennisent sans la figer. Car mieux que l'écriture, elles lui conservent sa chaleur première, ses mimiques, toute sa gestualité. Elles restent la mémoire des faits dont elles témoignent par la parole. Elles peuvent être consultées, servir comme un livre.

L'audio-visuel constitue le stage suprême de la documentation orale, l'image et la parole étant restituées dans leur intégralité et leur intégrité (on n'écrit pas comme on parle, on ne parle pas non plus comme on écrit). Nous avons annoncé au début que l'initiation à la tradition orale se développe là où existent des centres d'initiation et des jeunes gens pour recevoir la formation.

Signe du temps, les formateurs se raréfient, les jeunes s'en allant pour la ville, la tradition orale périclité ; elle se meurt. Bibliothèque et tradition orale sont compatibles, pourvu qu'on veuille respirer l'air de son temps. Car à une période où tout le monde entier se rue sur les supports audio-visuels pour conserver la pensée humaine, l'Afrique ne doit pas trafner le pas, profiter de l'aubaine pour chanter haut et fort.

Que ce mémoire soit le départ d'une critique constructive sur l'avenir des bibliothèques (médiathèques) africaines.

Le sujet par son essence demeure très vaste. Qu'on veuille nous pardonner les points délaissés.

BIBLIOGRAPHIE

CAMARA Laye. - Le Maître de la parole : Kouma Lafôlô Kouma.
- Paris : Plon, 1978.

J. KI-ZERBO. - Histoire de l'Afrique noire. - Paris : Hatier, 1978.

CORNEVIN (Robert). - Histoire des peuples de l'Afrique noire.
- Paris : Berger-Levrault, 1963.

GOODY (Jack). - Mémoire et apprentissage dans les sociétés avec et sans écriture : la transmission du bagne.

DIMITRI (A.O.). - Les Ecritures méconnues de l'Afrique noire.

C.R.J.T.O. - La Tradition orale : problématique et méthodologie des sources de l'histoire africaines.

A.B.F. - Le Métier de bibliothécaire.

DAGO Lezou Gérard. - La Création romanesque devant les transformations actuelles en Côte d'Ivoire : N.E.A.

